

Article original

Le déclin d'exploitation du coton au Tchad de 1984 à 1994

**GONI Ousman Abakar, Abdoulaye Abakar
KASSAMBARA et Zakaria BEINE**

Université de N'Djamena, Tchad

***Auteur correspondant**, E-mail : goniousman@yahoo.fr

Article soumis le 12/06/2021, accepté le 15/07/2021 et publié le 31/07/2021

Résumé : Au moment de l'indépendance, le Tchad était au rang des grands pays exportateurs du coton en Afrique. Il a été classé largement au premier rang des pays producteurs de l'or blanc en Afrique francophone, avec une production annuelle de 100 000 tonnes de coton graine. Le Tchad fut placé ainsi à la cinquième position de l'ensemble du continent (derrière l'Égypte, le Soudan, le Nigéria, l'ancien Congo belge). Cependant, la décennie 1984 à 1994 a vu l'affaiblissement constant de la production du coton au Tchad. L'effondrement d'exploitation du coton durant cette période, a engendré un malaise profond contraignant un nombre considérable des paysans à abandonner la culture du coton au profit d'autres activités. Le déclin de l'exploitation du coton au Tchad ne dû-t-il pas, à l'effondrement des cours du coton et à la restructuration de la filière cotonnière ? Cette étude s'appuie donc sur plusieurs ouvrages généraux, des rapports de la compagnie cotonnière du Tchad, des archives ainsi que des travaux scientifiques pour appréhender ce questionnement. Elle permette ainsi de comprendre la dynamique des facteurs, qui ont concouru au déclin de la filière coton au Tchad.

Mots-clés : Cotontchad, Commerce, Déclin, Exploitation, Production.

Abstract : At the time of independence, Chad was one of the major cotton exporting countries in Africa. It was widely ranked as the number one producer of white gold in French-speaking Africa, with an annual production of 100,000 tonnes of seed cotton. Chad was thus placed in fifth position in the entire continent (behind Egypt, Sudan, Nigeria, the former Belgian Congo). However, the decade 1984 to 1994 saw the constant weakening of cotton production in Chad. The collapse of cotton cultivation during this period caused deep unease, forcing a considerable number of peasants to abandon cotton cultivation in favor of other activities. Isn't the decline in cotton exploitation in Chad due to the collapse of

cotton prices and the restructuring of the cotton industry? This study is therefore based on several general works, reports from the Chad cotton company, archives as well as scientific work to understand this questioning. It thus makes it possible to understand the dynamics of the factors which have contributed to the decline of the cotton sector in Chad.

Keywords: Cotontchad, Trade, Decline, Exports, Production

Introduction

La culture de coton représente un poids non négligeable dans le produit national brut (PNB) du Tchad. À cet effet, elle permet la création d'emplois et la distribution des revenus ou des recettes fiscales. En dépit, de ces nombreux avantages, on note que la production du coton n'est pas sans difficultés. En effet, elle a connu des changements structurels et des troubles politiques, telles que les différents épisodes de la guerre civile. En fait, la production cotonnière s'est imposée aux paysans comme l'activité génératrice de revenus. Elle est apparue dans une position de plus en plus ambivalente, à la fois moteur du progrès et du développement ainsi que de pôle d'extrême fragilité pour les paysans. Donc, le déclin de l'exploitation du coton a entraîné des conséquences économiques et sociales.

L'objectif de cette étude est d'identifier les difficultés qui ont conduit au déclin de l'exploitation du coton au Tchad. Il s'articule autour de quatre points : au premier point, nous évoquons l'origine de la culture du coton au Tchad, en deuxième point, la dégradation de l'exportation du coton tchadien, en troisième point, la restructuration de la filière du coton, enfin, la remise en cause du système de la production cotonnière du Tchad par la Banque Mondiale.

1. Origine de la culture du coton au Tchad

Cette partie retrace les différentes étapes de l'introduction de la culture du coton au Tchad. Elle met en exergue son imposition par l'administration coloniale au début des années 1920 : puis son acceptation par les paysans tchadiens dans les années 1960.

1.1. La culture obligatoire et forcée : de 1928 à 1960

La culture du coton au Tchad a été initialement imposée comme culture obligatoire et forcée à partir de 1928. L'administrateur colonial, le colonel Moll, réalise un essai de la culture du coton au Tchad dans la zone soudanienne. Son œuvre n'a pas pu se poursuivre à cause de l'accord territorial de 1911 qui cédait le Sud-ouest du Tchad à l'Allemagne. Il a fallu attendre le lendemain de la Première Guerre Mondiale pour reprendre les essais officiels de cette culture. En 1921, le capitaine Delinguette a cultivé 500 hectares de coton au bord du Lac Léré et du Mayo-Kebbi donnant ainsi un résultat concluant d'une tonne par hectares¹. De ce fait, la culture du coton a finalement été réintroduite en 1928, par l'administration coloniale qui a accordé un contrat à la Compagnie Cotonnière Congolaise (COTONCO). Dès 1934, quatre sociétés cotonnières ont été formées en Afrique Équatoriale Française (A.E.F) et des conventions ont reparti des rôles entre les sociétés concessionnaires et l'administration coloniale. Une de ces sociétés, la Compagnie Cotonnière Équatoriale Française (COTONFRAN), qui est une émanation de la COTONCO, s'est vue accorder l'ensemble de la zone cotonnière du Tchad ainsi que quatre subdivisions du nord de la Centrafrique (Stürzing, 1983 : 32).

La COTONFRAN a bénéficié du monopole d'achat de la production avec l'obligation d'achat d'au moins 80% de la récolte. Quant à l'administration, elle devrait encourager la culture et fixer, chaque année, le prix d'achat du coton en fonction des frais supportés par la société, mais aussi en fonction de l'évolution du cours de la fibre (Trezenem, 1955 :192).

Dans le souci de développer la production du coton en vue d'accroître les ressources de l'AEF et de faciliter l'entrée de

¹Archives du Secrétariat d'État à la mine, *La vie économique du bloc équatorial Cameroun, AEF et Congo belge*, Note confidentielle, 25 septembre 1941. BDIC p. 28

l'impôt, l'administration coloniale a mis en place un système d'appui technique constitué de l'encadrement pour l'intensification, voire l'irrigation de la culture et de la recherche². Face à l'attitude des populations, qui ont mal accueilli la culture obligatoire et forcée du coton et le manque de personnel d'appui technique, la contribution des chefs traditionnels a été sollicitée. Elle a été acquise par l'instauration des primes d'intéressement versées aux chefs de village et de canton. Paradoxalement, la pratique de cet encadrement, caractérisée par des brutalités sous forme des travaux forcés, a entaché l'image de la culture du coton au Tchad jusqu'en 1944, date officielle d'abolition du travail forcé (Mindemon, 2000 : 53).

Après cette date, les abus des agents de la COTONFRAN, de l'administration coloniale et des chefs traditionnels ont été apaisés et la culture du coton s'est progressivement intégrée dans le système de production des agriculteurs. Cette intégration est devenue définitive après l'abolition effective du travail forcé en 1956 (Sturzinger, 1983 :86).

Il est à noter qu'en 1949, l'administration coloniale a créé, aux côtés de la COTONFRAN, la Compagnie Française pour le Développement des Textiles (CFDT), une société d'économie mixte chargée de la promotion de la culture du coton tout en participant au capital de la société cotonnière. La CFDT a développé des techniques d'intensification cotonnière par l'utilisation des intrants ainsi que celles d'introduction de la culture attelée. Dans le cadre de la mise en œuvre de ces techniques, un programme de productivité cotonnière à petite échelle a été mis en place à partir de 1958. Les nouvelles techniques de production du coton a permis une évolution du coton et l'adhésion des paysans.

²Archives, Gouverneur Général de l'A.E.F., 1959, « *Les usines d'égrenage du coton en AEF* », Économie et Financier, avril, C.A.O, p. 1001.

1.2. L'essor du coton et libre adhésion des paysans de 1960 à 1984

Le coton a occupé une grande partie de la population au sud du Tchad. Sa production était uniquement destinée au marché extérieur au profit des pays industrialisés. Ce n'est qu'au tournant des années 1960 que la production de coton a commencé à décoller et à intéresser les paysans ainsi que les responsables politiques. Une dynamique s'instaure parce qu'elle est fondée sur la libre adhésion des paysans à une activité créatrice de revenu monétaire pouvant améliorer leurs conditions de vie. Les nouveaux responsables politiques du premier gouvernement indépendant deviennent favorables à la production du coton et voient en elle, une voie pour accéder aux devises dont un jeune État a besoin pour financer son développement. Des années 1960 jusqu'au milieu des années 1980, alors que l'offre et la demande mondiale ont progressé, les cours ont augmenté de façon relativement régulière et le coton tchadien était en plein essor. De ce fait, les exportations du coton sont passées de moins de 3000 à 36 000 tonnes. Plusieurs facteurs ont influencé ces exportations :

- la densification progressive de l'encadrement colonial qui atteint, dès le début des années 1960, un taux de couverture d'environ 625 agriculteurs par agent spécialisé pour un ensemble d'environ 500 000, cultivant environ 300 000 hectares, soit 800 agents composés de conducteurs des travaux agricoles expatriés et des agents nationaux appelés « boys coton » (Diguimbaye, 1969 :38) ;
- l'impulsion en 1964 du programme de productivité par lequel le Gouvernement a marqué un effort majeur d'augmentation de la production à travers l'augmentation de l'utilisation des intrants subventionnés (engrais, insecticides et appareils de traitement). Ces subventions sont destinées aux producteurs prêts à adopter des méthodes de culture plus intensives. C'est ainsi que les superficies en productivité ont

connu une hausse allant de 1,03% en 1960-1961 à 14% en 1970-1971³ ;

- la création, en 1965, de l'Office National de Développement Rural (ONDR), sous la tutelle du Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural, un organisme public disposant d'une autonomie de gestion et assurant ses missions sur le budget de l'État. L'ONDR est chargé d'assurer l'encadrement technique des agriculteurs, la diffusion de la culture attelée et l'approvisionnement des producteurs en intrants et du matériel agricoles⁴. La fonction des agents d'encadrement, consistait à recenser les cultivateurs et les champs orienter le piquetage et le défrichage, recenser les superficies emblavées, guider les cultivateurs sur les itinéraires techniques de culture, etc. L'effectif du personnel d'encadrement de l'ONDR était de 692 agents en 1970⁵.

- la station de Bébédja est devenue, en 1966, l'unique station de recherches agricoles au Tchad. Au cours de la même année, il a été créé à Sarh la Société Textile du Tchad (STT) pour la consommation locale d'une partie de la fibre de coton du pays ;

- enfin une Caisse de Stabilisation des Prix du Coton (CSPC) aux producteurs a été mise en place, sous la tutelle du Ministère des Finances, en 1968, en finançant tout déficit d'exploitation de la société cotonnière. Elle devait ainsi contribuer à la promotion et au développement du coton à travers le financement de l'approvisionnement en intrants ainsi que leur subvention (Haggar, 1977 :45).

³Archives d'Organisation Mondiale du Commerce, *L'annuaire statistique du commerce international* de 1960-1979.

⁴Archives, de l'ONDR, 1976, Rapport annuel campagne 1975-1976, Moundou p. 18.

⁵Idem, Archives, de l'ONDR 1976.

2. Dégradation d'exploitation du coton

Cette partie analyse les effets néfastes de la subvention aux producteurs du coton de pays industrialisés et la Chine sur la production cotonnière tchadienne. Mais, elle relate aussi les causes domestiques de l'effondrement de la filière coton au Tchad.

1.2. Les subventions des pays industriels

L'univers cotonnier révèle d'une approche sur les asymétries internationales. Les producteurs de coton au Tchad cultivent entre 2 à 3 hectares pour être payé moins de 1 dollar par jour. Ils affrontent la concurrence des 25 000 cultivateurs américains disposant de 1000 hectares en moyenne (Guelem, 2002 :18).

Le coton américain représente moins de 0,1 % du PIB américain alors que celui du Tchad, 80% de son PIB. Le temps de la production du coton au Tchad est de 80 à 100 jours de travail par hectare, contre 12 heures aux États-Unis⁶. Dans ce contexte de concurrence, il y a contrainte de compétitivité pour l'exportation du coton tchadien. La compétitivité renvoie prioritairement aux normes de qualité à la fois en amont (qualité des semences, des pesticides et des engrais) et en aval (qualification, réputation et respect des délais contractuels). Les acheteurs internationaux sont notamment sensibles au respect des délais en quantité et en qualité (homogénéité des lots), à la régularité interannuelle des qualités, à la réputation des structures de commercialisation et aux relations de confiance.

Il importe de noter que les subventions américaines permettent d'accroître leurs exportations de coton et de l'offre sur le marché mondial. La conséquence de cette augmentation de l'offre au niveau mondial a entraîné une baisse du prix mondial de coton, conformément à la loi de l'offre et de la demande. En effet, le Tchad, dans son rôle d'un pays « preneur de prix » sans

⁶Archives de Groupe de travail Coopération française, Rapport des activités, 1991, Paris France.

aucune influence sur le prix mondial du coton se trouve confronté à cette loi du marché. En 1984, le Tchad exportait 350 000 tonnes de coton graine. Mais, l'exportation a considérablement baissé avec l'introduction des subventions américaines de 220 000 tonnes⁷. Par conséquent, la production du coton tchadien baisse lorsque les cours mondiaux du coton chutent. Ceci affecte les exportations cotonnières. C'est pourquoi, le Tchad et les autres pays africains exportateurs du coton se sont opposés aux subventions accordées par des pays industriels à leur secteur cotonnier. La filière cotonnière tchadienne est ainsi périlée par cette politique de subvention ainsi que par la chute de cours des matières premières.

2.2. Effondrement des prix du coton

L'effondrement des prix de coton a plongé le Tchad dans une situation financière dramatique due notamment à la baisse du cours du coton qui représente 50% des recettes budgétaires⁸. La COTONTCHAD, qui injecte l'essentiel de la masse monétaire dans le pays, reconnaissait officiellement un déficit de 20 milliards de francs CFA (équivalent au budget du Tchad en 1986) et recherchait 9 milliards de subventions pour payer les paysans producteurs. La moitié de son personnel devait être licenciée. La crise de la COTONTCHAD s'était répercutée sur l'ensemble des activités industrielles du pays. Pour faire face à l'impasse budgétaire, le Tchad s'était lancé dans une politique fiscale irréaliste (taxation exorbitante des produits importés) et a eu recours à des contributions exceptionnelles (reconstruction, effort de guerre, cotisation obligatoire au parti unique), réduisant à néant le demi-salaire des fonctionnaires irrégulièrement versé (Magrin, 1996 :378).

⁷Archives de la Compagnie Française des textiles C.F.D.T, 1996, *Rapport annuel*, Moundou, Tchad, 1995-1996.

⁸Archives de la 2007, Ministère de l'Économie et du Plan, *Cellule économie du Tchad*, N'Djamena. 2007

Le prix tchadien du coton, comme celui d'autres pays africains, est largement influencé par les décisions de politique agricole notamment de la Chine, des États-Unis et de certains pays européens tels que la Grèce, le Portugal et l'Espagne qui subventionnent leurs agricultures. Le prix de revient de la COTONTCHAD étant de 100 F CFA par kilo, la compagnie a commencé à s'endetter. La Banque Mondiale et les bailleurs de fonds bilatéraux ont fait pression sur la COTONTCHAD pour qu'elle réduise ses frais d'exploitation et augmenter sa marge bénéficiaire⁹.

Dès lors, elle a systématiquement baissé les prix à la production, supprimé ses subventions aux pesticides, restructuré son système d'encadrement et transféré les responsabilités importantes d'accorder des crédits et de répartir les intrants aux coopératives villageoises de commercialisation. La comptabilité des coûts de revient du coton a compliqué encore davantage la situation et la firme a gonflé ses coûts industriels et commerciaux pour augmenter ses marges bénéficiaires. En réponse aux mesures draconiennes de la COTONTCHAD.

Les paysans ont adopté trois attitudes D'abord, ils ont modifié leurs systèmes agricoles en misant sur l'extensification et la diversification agricoles. Cette option, aussi vieille que la culture forcée du coton, remonte aux années 1920. Ensuite, un contrôle plus strict a été établi sur la main-d'œuvre familiale, surtout sur la main-d'œuvre féminine, ce qui a conduit les chefs de famille à décourager les femmes de cultiver le coton. Des tensions au sein des familles à ce sujet ont abouti non seulement à l'abandon de la culture du coton par les femmes, mais encore à la réduction du nombre de jours où elles sont autorisées à travailler dans leurs champs personnels.

⁹Archives du ministère tchadien de l'Agriculture, 1995, *Réforme de la filière coton au Tchad. État d'avancement. Rapport d'activités* N'Djamena, Tchad.

Enfin, les planteurs de coton, se sont mobilisés comme ils ne l'avaient jamais fait et, ont boycotté les marchés locaux du coton. Par voie de conséquence, la « grève » est organisée par l'intermédiaire des coopératives commerciales ainsi que par des producteurs au niveau local et régional dans les années 1970¹⁰.

Il est à retenir que le choix de l'extensification agricole s'est opposé au modèle d'intensification des deux décennies précédentes. Les succès économiques des Associations villageoises ont été rendus possibles en partie grâce aux opportunités offertes par l'ajustement structurel (libéralisation du marché, décentralisation) et la démocratisation (multipartisme). La création de petites organisations agricoles dynamiques est un nouveau volet du rôle des paysans en tant qu'acteurs de la politique agricole.

Avec la nouvelle politique agraire, les paysans ont reçu une part plus grande des profits, à la suite du démantèlement du système des productions de la Compagnie Française pour le Développement des Textiles (CFDT) au Tchad¹¹.

3. Restructuration de la filière du coton au Tchad

Nous évoquons dans cette partie, la restructuration de la COTONTCHAD et de l'Office National du Développement Rural (ONDR) et de l'adhésion des paysans à la culture arachidière face à l'effondrement des cours du coton dans le marché mondial.

1.3. La réforme de la COTONTCHAD et de l'ONDR

L'Office National du Développement Rural (ONDR) est une structure étatique autonome liée au ministère de l'agriculture

¹⁰Archives d'ONDR, 1998, *Rapport annuel*. Campagne 1997/98, Moundou

¹¹Archives du ministère tchadien de l'Agriculture 1998, Sous-direction zone soudanienne, ONDR, *Rapport annuel*, Campagne 1997/98, –Moundou, Tchad.

créée en 1965. Cette structure est chargée d'assurer l'encadrement technique, l'introduction de la culture attelée et l'approvisionnement en intrants des agriculteurs¹². L'ONDR répond au souci des dirigeants du nouvel État indépendant d'obtenir rapidement une augmentation de la production, condition de l'amélioration des revenus des paysans et de ceux de l'État. En 1971, l'État rachète les actions de la COTONFRAN pour créer la COTONTCHAD. On procède alors à une modernisation des usines et du parc de camions puis on crée, en 1978, une huilerie-savonnerie à Moundou, mais l'organisation du système demeure inchangée.

En effet, la crise des années 1980 a conduit à un ensemble de mesures prolongées jusqu'aux années 1990. Elle a réduit l'intervention de l'État et celle de la société cotonnière. Entre 1986 et 1992, l'ONDR a étendu les expériences des années 1960 liées à « l'Opération Mandoul » aux travaux des Centre de Formation Professionnelle Agricole (CFPA). La mise en place des groupements des Associations Villageoises (communément appelées « AV »), a consisté à centraliser la demande d'intrants et à en assurer la distribution aux groupements, à assurer la commercialisation primaire de coton-graine dans le cadre des marchés autogérés. La période de 1992 à 1993 a été caractérisée par la baisse du cours du coton, plongeant la COTONTCHAD dans une situation très difficile qui l'a amené à la suppression de la Brigade Routière.¹³

À cet effet, sur les injonctions de la Banque Mondiale, la société cotonnière a dû vendre ses camions de transports du coton grain. Le fond ainsi réalisé de cette opération avait servi à

¹²Archives d'ONDR, 1998, *Rapport annuel*. Campagne 1997/98, Moundou.

¹³*Idem*, Archives de ONDR, 1998.

l'entretien des pistes rurales dans la zone cotonnière. En plus, un pacte a été signé entre l'État tchadien, l'actionnaire majoritaire et la CFDT, appelé « Pacte d'actionnaires ». Ce pacte est assorti d'un contrat de gestion de la COTONTCHAD confiée à la CFDT en vue d'assurer le redressement de la COTONTCHAD (Assurance de la maîtrise des coûts, mise en place des procédures de gestion contraignantes).

L'investissement en usines neuves et en matériels de transport comme facteurs incitatifs pour l'augmentation de la production. Les facteurs ont été renforcés par la remontée des cours du coton liée à la dévaluation du FCFA intervenue en 1994 et la mise en place par la COTONTCHAD d'un service d'« Interface ». Composé de 120 agents chargés d'assurer le suivi de la distribution des intrants et de la gestion de la commercialisation du coton graine. La mise en place de ce service a compensé la baisse sensible du nombre des agents d'encadrement de l'ONDR de 310 en 1994 et de 207 agents en 1996, date de démarrage du Projet des Services Agricoles et Pastoraux (PSAP)¹⁴.

Grâce au PSAP qui a favorisé la professionnalisation du personnel de l'ONDR élargi à ceux de l'élevage et des Eaux et Forêts en matière de conseil agricole (y compris le coton), la production cotonnière est passée de 97 000 tonnes en 1993/94 à 263 000 tonnes en 1995/96 (Stürzinger, 1983 :13).

2.3. De crise cotonnière au décollage de la culture d'arachide

Au Tchad, la priorité en matière de développement agricole a longtemps été accordée au seul coton, considéré comme l'unique

¹⁴République du Tchad, 1998, Ministère de l'Agriculture. Sous-direction zone soudanienne ONDR, 1998, *Rapport annuel*. Campagne 1997/98, Moundou.

spéculation rentable dans un contexte géographique caractérisé par un fort enclavement. L'arachide y est restée cantonnée dans un rôle de culture secondaire d'autosubsistance.

Le décollage de la culture de l'arachide au Tchad s'explique essentiellement par l'adhésion des paysans à cette culture qui leur permet de s'adapter à un contexte de crise de l'économie agricole cotonnière et céréalier et la chute des cours de la fibre sur les marchés mondiaux, entre 1984 et 1994, provoquant des crises aiguës de la filière cotonnière tchadienne. Les mesures de redressement ont provoqué une diminution de revenus cotonniers des paysans. Ces derniers commencent à rejeter la culture du coton pour d'autres cultures commerciales ou d'autres investissements. Le déclin d'exploitation du coton a encouragé la production vivrière par les importations de céréales devenues plus chères et la demande en vivres produits sur place augmentait¹⁵.

Cette tendance s'observe à la surface cotonnière qui a diminué par rapport aux cultures d'arachide de 1984 à 1994. En 1984, la culture d'arachide a représenté 47 % de la totalité des surfaces cultivées, 41 % en 1991 et 34 % en 1994. La surface cultivée a augmenté pendant la même période. Les paysans se sont tournés en particulier vers l'arachide, le maïs et le riz en période de crue dans les plaines du Chari et du Logone. L'arachide, dans ce contexte, va apparaître comme la plante permettant le mieux de faire face à cette double crise qui affecte la sécurité alimentaire et les revenus monétaires des exploitations. Longtemps, les champs d'arachide n'ont occupé que des faibles superficies autour des cases, relevant du travail des femmes, et dont la production était destinée à l'autoconsommation. Le début des 1990, les hommes se sont à leur tour investis dans cette culture, ce qui explique

¹⁵Archives d'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture, 1985, *Le sorgho, Arachide et le mil dans l'alimentation humaine*, Rome.1985,

probablement la forte hausse de la production. Dans les principaux bassins arachidiers, il n'est pas rare que les paysans, y compris les grands producteurs, consacrent à l'arachide des superficies supérieures à celles dévolues au coton avant les années 1980¹⁶.

Cette recrudescence de l'intérêt des chefs d'exploitation pour la culture de l'arachide s'explique dans une large mesure par l'amélioration de sa rentabilité par rapport à celle du coton¹⁷. Mais les dépenses fréquemment engagées pour les opérations culturales du coton diminuent davantage. En revanche, lorsqu'une chute des cours mondiaux plonge la filière cotonnière dans la crise, comme c'est le cas de la décennie 1984-1994, la culture d'arachide devient au moins aussi avantageux. Si l'on considère un temps de travail à l'hectare d'arachide de 64 jours, en revanche, cette dernière culture apparaît toujours comme beaucoup plus rentable. Si la culture de l'arachide s'inscrit en complémentarité du calendrier cotonnier, les revenus qu'elle distribue apparaissent aussi, socialement, complémentaires de ceux du coton. Ces derniers, comme ceux qui résultent de toutes les grandes cultures de rente en Afrique sont l'apanage des seuls hommes.

4. La filière coton face à l'interventionnisme des institutions financières mondiale

Nous présentons dans cette séquence, le contexte de la mutation de marché mondial du coton et la remise en cause du système de la production cotonnière. Il aborde aussi le tiraillement entre la Banque Mondiale et la CFDT sur l'interprétation de la réforme cotonnière.

¹⁶Archives, de la Banque Mondiale, 1992, *Les vingt premiers producteurs mondiaux d'arachide dans le monde en 1991. Les exportations en milliers de tonnes*, Washington.

¹⁷Archives du Ministère de l'Agriculture. Sous-direction zone soudanienne ONDR, *Rapport annuel, Campagne 1997/98*, – Moundou, 1998.

1.4. La mise en cause du gain du coton

Lors de l'introduction de la culture du coton dans les années 1920, l'administration coloniale, était venu en aide aux sociétés cotonnières de l'AEF pour faire face à la crise économique mondiale de 1930. Depuis lors, le taux subventionnel du prix d'achat aux producteurs a été fortement revu en baisse (Cabot, 1957 : 28). De même, après la deuxième guerre mondiale, la COTONFRAN a reçu des garanties de rentabilité de ses frais d'exploitation, et a pu faire des bénéfices très élevés (Bouquet, 1982 :507). À ce titre, les actionnaires ont reçu des dividendes élevés aux dépens des paysans misérables. En effet, la COTONFRAN apparaissait comme modèle de la société d'exploitation coloniale, et cette image a été ensuite réutilisée pour attaquer la COTONTCHAD. Aussi, on a reproché à l'État de ne pas utiliser l'argent issu de la manne cotonnière pour assurer le développement de la région de production.

À partir des années 1990, la remise en cause du fonctionnement ancien des systèmes cotonniers s'enracine dans des débats idéologiques entre les institutions de Brettons Woods, qui souhaitent démanteler les filières cotonnières, alors que les acteurs institutionnels de ces filières entendent les conserver. Les arguments des uns et des autres s'appuient dans une large mesure sur la défense de l'intérêt des producteurs ruraux. Ces débats prennent au Tchad des dimensions très particulières. Ceux-ci tiennent d'une part à l'importance de l'activité cotonnière dans l'économie et dans la société toute entière. Les polémiques s'appuient d'autre part sur une histoire conflictuelle de l'anthropologie du développement et réactivent le vieux clivage entre partisans et adversaires de la culture du coton.

Avant l'entrée de la Banque Mondiale sur la scène cotonnière, les affrontements idéologiques autour du coton tchadien ont mis sur scène deux catégories de protagonistes. D'un côté de l'accusation, un courant que l'on pourrait qualifier de tiers-mondiste, incarné par la plupart des ONG, Églises et certains intellectuels,

notamment les chercheurs en sciences humaines. De l'autre côté de la défense, des intérêts cotonniers se rencontrent à deux nouveaux types d'acteurs à savoir : l'État tchadien et ses partenaires en matière d'exploitation, de la vulgarisation et de la commercialisation du coton.

Ainsi, dans les années 1990, plusieurs études convergeaient pour situer la rémunération moyenne d'une journée de travail pour le coton. Sensiblement au même niveau que le salaire minimum du moment, le revenu journalier du planteur de coton était légèrement supérieur ou légèrement inférieur au salaire minimum. Il demeure globalement très faible, autour de 100 000 F CFA nets annuels par planteur (Arditi, 2003 :67).

Cette faiblesse a fondé des critiques dirigées contre le système cotonnier dont les bénéfices reviendraient dans une trop faible part aux producteurs, et dans des proportions injustifiées à ses autres acteurs, la société cotonnière et l'État. Le développement de la filière cotonnière revêtait une telle importance aux yeux de l'administration qu'elle l'a conduit à privilégier les sociétés cotonnières, au-delà du coût que cela pouvait représenter pour la puissance publique, simplement parce que « les sociétés se targuaient de représenter la seule activité économique rentable pour le pays » (Cabot, 1957 :19).

Dans le cadre de l'État indépendant, les revenus du coton ont servi, officiellement, à financer l'effort de développement du pays tout entier. Les dysfonctionnements rapides qui ont affecté l'État tchadien l'ont surtout conduit à financer des actions militaires contre le FROLINAT, puis contre la Libye (Bouquet, 1982 :19).

2.4. L'intervention de la Banque Mondiale et la réaction de la CFDT

Après les crises cotonnières des années 1980, où la plupart des États africains sont placés sous ajustement structurel, les années 1990 ont inauguré un contexte nouveau, dominé par des pressions de plus en plus fortes des institutions de Brettons

Woods, notamment celles de la Banque Mondiale. Pour conduire à la privatisation et au démantèlement des filières cotonnières de l'Afrique francophone, lesquelles filières sont défendues par la France et les États africains. Ainsi, la COTONTCHAD a constitué un des enjeux principaux de cette lutte d'influence, aux dimensions symboliques fortes, puisque le Tchad est l'un des plus anciens pays cotonniers (Cabot, 1957 :480).

La Banque Mondiale a donc été l'instigatrice des mesures d'ajustement sectoriel engagées au cours des années 1980. Celles-ci ont consisté en un gel des prix d'achat du coton (1985-93), en la suppression des subventions sur les intrants et le matériel agricole, en la limitation des surfaces cotonnières et de capacité d'égrenage. En 1993, devant le relèvement sensible des cours, la Banque Mondiale a fait pression pour que les sociétés cotonnières répercutent cette hausse sur le prix d'achat aux producteurs, mais surtout pour que soit amorcé un processus de privatisation et démantèlement des filières cotonnières. Le décalage entre le prix payé au producteur et les cours mondiaux avec un ratio de 35 à 45% en Afrique francophone, contre 65 à 70% en Inde ou au Zimbabwe se situe, à nouveau, au cœur de la remise en cause de ces systèmes cotonniers.

Le constat de la Banque Mondiale était l'écart entre le prix d'achat du coton-graine et le prix de vente, la COTONTCHAD étant accusée de ponctionner les petits producteurs pour assurer des transferts dont bénéficieraient les propriétaires (l'État) et les géants (la CFDT). La seule solution pour remédier à cette situation a consisté à libéraliser la commercialisation primaire de coton-graine, c'est-à-dire à permettre au jeu de la libre concurrence, de répercuter les variations positives des cours mondiaux. L'offensive de la Banque Mondiale a suscité des réactions très vives. La CFDT dénonce ces pressions à la privatisation destinées à satisfaire une pensée unique libérale. Ainsi, les institutions de Brettons Woods ont déploré le bas prix payé aux producteurs, alors qu'elles ont imposé au cours des

années 1980 le blocage des prix d'achat. Puis, elles ont exercé des pressions pour que les prix d'achat soient relevés en même temps que les prix mondiaux, dans les années 1990 (Roy, 1997 :27).

En ce qui concerne, la rémunération du producteur, la CFDT a dénoncé le caractère spéculatif de certaines analyses de la Banque Mondiale sur la production et la commercialisation du coton tchadien. Pour la CFDT en effet, la différence entre le prix d'achat aux paysans et le prix de vente résultent de frais de production industrielle très élevés lié à l'enclavement, au coût de l'assurance et de transports sur des milliers de kilomètres (par terre puis par mer).

Conclusion

Jusqu' au milieu des années 1970, le Tchad était parmi les grands pays producteurs du coton en Afrique. Le pays pouvait avoir une grande capacité de production du coton en grande quantité et de meilleure qualité si les conditions locales s'amélioraient. Les résultats de cette étude montrent à l'évidence que la chute des cours de la fibre sur les marchés mondiaux, entre 1984 et 1994, a provoqué des crises aiguës dans la filière cotonnière tchadienne. Les mesures de redressement ont provoqué une diminution de revenus cotonniers des paysans. Ces derniers commencent à rejeter la culture du coton pour d'autres cultures commerciales. En fait, les situations de déclin d'exploitation du coton, ont entraîné l'essor de la culture arachidière et céréalière. Cette forte adhésion à cette culture, a permis aux paysans à s'adapter à un contexte de crise cotonnière difficile. Cette crise est renforcée par les coûts très élevés et les délais non respectés du transport de coton, même en comparaison avec les pays d'Afrique enclavés. Aussi est-il que la COTONTCHAD, unique acheteur de coton du pays, était dans un état de difficulté financière permanente malgré sa privatisation. En effet, l'insuffisance de ses biens d'équipement et la mauvaise gestion l'ont fréquemment empêché d'acheter et

de transporter les produits sur les marchés. Cette incurie a entraîné des pertes substantielles pour les agriculteurs déjà appauvris. La situation actuelle de l'exploitation de coton au Tchad est assez grave étant donné qu'elle crée un risque réel de voir les agriculteurs abandonner massivement la filière de coton. Cette crise met des générations de savoir-faire en péril et perturbe le tissu social. Il ressort que sans réforme fondamentale, la filière coton ne peut pas jouer son rôle normal en tant que vecteur d'économie et de réduction de la pauvreté. En outre, la difficulté de la filière cotonnière peut entraîner des répercussions sur les autres secteurs de l'économie. C'est ainsi que les paysans se sont tournés vers la culture de l'arachide et de céréales. Cette orientation a contribué à injecter des ressources monétaires en milieu rural permettant ainsi le développement des autres activités. Enfin, Il nous semble que la crise cotonnière au Tchad, ne peut être remédiée que par la libéralisation de vente du coton-graine, c'est-à-dire permettre au jeu de la libre concurrence de répercuter les variations positives des cours mondiaux.

Bibliographie

Agrin, Géraud, 1996. *Le Sud du Tchad en mutation des champs de coton aux sirènes de l'Or noir*, Paris, CIRAD-SAR.

Archives de Secrétariat d'État à la mine, 1941, *La vie économique du bloc équatorial Cameroun, AEF et Congo belge*, Note confidentielle, 25 septembre BDIC.

Archives de Groupe de travail Coopération française, 1991, *Rapport des activités*, Paris France.

Archives de l'ONDR, *Rapport annuel campagne 1975-1976*.

Archives de l'ondr, 1998, *Rapport annuel*, Campagne 1997/98, Moundou, Tchad.

Archives de l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture, 1985, *Le sorgho, Arachide et le mil dans l'alimentation humaine*, Rome.

Archives de la Banque mondiale, 1992, *Les vingt premiers producteurs mondiaux d'arachide dans le monde en 1991. Les exportations en milliers de tonnes*, Washington.

Archives de la Compagnie Française des textiles C.F.D.T, 1996, *Rapport annuel*, Moundou, Tchad, 1995-1996.

Archives du Ministère de l'Économie et du Plan, 2007, *Cellule économie du Tchad*, N'Djamena.

Archives du gouverneur Général de l'A.E.F, 1959, « Les usines d'égrenage du coton en AEF », Économique et Financier, avril, C.A.O.

Archives du ministère de l'Agriculture du Tchad, 1995, *Réforme de la filière coton au Tchad. État d'avancement. Rapport d'activités* N'Djamena.

Arditi, Claude, 2003, « Le Tchad et le Monde Arabe : Essai d'analyse des relations commerciales de la période précoloniale à aujourd'hui », dans *Afrique contemporaine*.

Bichra, Idriss Haggat, 1977, *l'importance du coton dans l'économie tchadienne*, rapport de stage de Maîtrise en AES, Université de Tours.

Bouquet, Christian, 1982, *Tchad : Genèse d'un conflit*, Paris, Harmattan.

Cabot, Jean, 1957, « La culture du coton au Tchad », dans *Annales de Géographie, bulletin de la société de géographie*, p. 289-306.

Diguimbaye, Georges, 1969, *'Essor du Tchad*, Paris, Presses Universitaires de France.

Kolandi, Laorewa Mindemon, 2000, *Histoire économique du Tchad, 1929-1960*, Thèse en histoire, Université de Paris I.

Mbayhoudel, Guelem, 2002, *Organisation des unités de transformation artisanale en zone de savanes : Cas de la transformation du sorgho en bière locale bili-bili à Moundou au Tchad*, Actes du colloque, 27-31 mai, Garoua, Cameroun.

MC, *l'annuaire statistique du commerce international de 1960-1979*.

Mittenbuhler, Roy, 1997, *Évaluation du service de l'interface de la COTONTCHAD*, ENESAD, CFDT, COTONTCHAD.

République du Tchad, 1998, Ministère de l'Agriculture. Sous-direction zone soudanienne ONDR, 1998, *Rapport annuel. Campagne 1997/98*, Moundou.

Stürzinger, Ulrich, 1983, *Tchad : mise en valeur, coton et développement*, *Tiers Monde* N° 95, juillet-septembre.

Trezenem, Édouard, 1955, *L'Afrique équatoriale française*, Paris, éditions maritimes et coloniale.